



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2020
Procès-verbal

L'an deux mille vingt , le deux octobre, à 09 Heures 00, à Salle des Iris à Melesse (Mairie), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

Melesse	JAOUEN Claude	Président
Gahard	LAVASTRE Isabelle	1ère vice -présidente
La Mezière	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
Feins	FOUGLE Alain	3ème vice-président
Andouillé-Neuville	ELORE Emmanuel	4ème vice-président
Montreuil-le-Gast	HENRY Lionel	5ème vice-président
Saint-Aubin-d'Aubigné	RICHARD Jacques	6ème vice-président
Guipel	JOUCAN Isabelle à partir du point 9	7ème vice-présidente
Saint-Medard-sur-Ille	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
Mouazé	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
Montreuil-sur-Ille	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
Vieux-Vy-sur-Couesnon	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
Sens-de-Bretagne	LOUAPRE Bernard	Conseiller délégué
Saint-Symphorien	DESMIDT Yves	Conseiller délégué

Absents :

JOUCAN Isabelle donne pouvoir à Lionel HENRY jusqu'au point 8
HOUITTE Daniel
TAILLARD Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

Objet Intercommunalité
Conseil de développement
Demande de subvention 2020

Une dotation annuelle de la région de Bretagne d'un montant de 6 250 € est mobilisable par le conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné.

Le Conseil régional appréciera les dossiers qui lui seront transmis sur leur représentativité :

- territoriale, thématique, générationnelle,
- femmes/hommes : le Conseil de développement devra compter 50 % de femmes parmi ses membres (conformément à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté). Si le dossier de demande de subvention ne présente pas de parité atteinte, il est nécessaire de préciser le plus clairement possible la manière (plan d'action, calendrier, ...) dont le Conseil de Développement s'organise et ou va s'organiser pour répondre aux obligations légales en termes de parité.

Un bilan d'activités et un bilan financier de l'année devront être produits pour le versement de cette dotation.

Monsieur le Président propose de solliciter la subvention pour le fonctionnement du conseil de développement auprès du Conseil Régional de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

SOLLICITE une subvention de 6 250€, auprès de la Région Bretagne, pour le fonctionnement du Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné au titre de l'année 2020.

Objet Finances
Syndicat mixte du Pays de Rennes
Demande de contribution 2020

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est membre du syndicat du mixte Pays de Rennes.

Le montant de la cotisation 2020 s'élève à 25 216 € calculé pour moitié, proportionnellement à la population DGF de l'année n-1 des membres et pour moitié, proportionnellement au potentiel fiscal élargi de l'année n-1 de chaque membre.

Monsieur le Président propose de valider le versement de la participation au Syndicat mixte du Pays de Rennes pour l'année 2020.

Vu l'appel à cotisations du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Rennes en date du 29 juillet 2020,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE le versement de la contribution de 25 216 € au Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes, au titre de l'exercice 2020,

PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65548 du budget principal,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

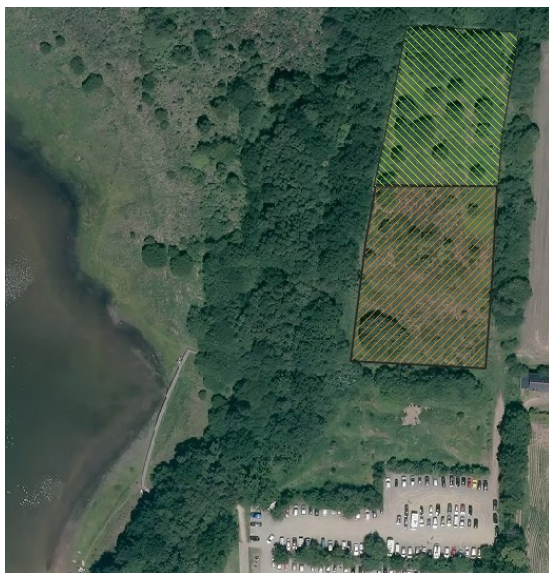
Objet Environnement
Contrat Natura 2000
Dépôt d'une demande de subvention

Suite à la modification du périmètre du site Natura 2000 Etangs du Canal d'Ille-et-Rance, la Communauté de communes est dorénavant propriétaire d'une parcelle incluse dans le périmètre (parcelle n° A396) .



★ Parcelle concernée

Afin de conserver l'écosystème de cette parcelle, il est préconisé de conserver une moitié de la prairie en saulaie et de restaurer la prairie oligotrophe sur l'autre moitié (partie Sud de la parcelle).
Pour retrouver la prairie oligotrophe, une action de dessouchage est nécessaire.



Proposition de gestion
Dessouchage puis fauche
Non gestion - conservation saulaie

Le Conseil Départemental, animateur de la démarche Natura 2000, propose au Val d'Ille-Aubigné de souscrire un Contrat Natura 2000 qui financera les travaux de restauration du milieu, à hauteur de 80% (Europe et État).

Ce Contrat sera souscrit sur une période de 2 ans pour le financement de deux actions :

- Le dessouchage des saules sur la partie sud de la parcelle (opération N01Pi « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ») : fin été/automne 2021
- La fauche avec export de la prairie (opération N04R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ») : fin été/automne 2022

Des devis estimatifs ont été demandés à 3 entreprises pour ces deux actions, pour respecter les règles de la commande publique. Après étude de ces devis, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Actions	Coût prévisionnel HT	Coût prévisionnel TTC
Dessouchage	3 800 €	4 560 €
Fauche	1 920 €	2 304 €
TOTAL	5 720 €	6 864 €

CCVIA	1 372,8 €	20%
Europe	2 910,3 €	42%
État	2 580,9 €	38%
TOTAL	6 864,0 €	100%

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération de restauration écologique et sollicite l'autorisation de signer un contrat Natura 2000 et de demander les subventions de l'État et les fonds européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE l'opération de restauration écologique de la parcelle n°A396

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Dessouchage	3 800 €	Europe	2 910,30 €
Fauche	1 920 €	État	2 580,90 €
		Autofinancement	1 372,80 €
Total	5 720 €	Total	6 864,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subvention de l'État et de l'Europe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000.

Objet

Tourisme

Appel à candidature de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne : "Création Artistique Contemporaine"

Sollicitation d'une subvention dans le cadre d'un projet de création artistique contemporaine le long du canal d'Ille-et-Rance

La Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne a lancé un appel à projet portant sur la création artistique contemporaine au service de la valorisation, de l'interprétation des patrimoines et du développement touristique de la Destination.

Modalités de financement de la Région Bretagne :

- Investissement au titre du volet 3 de la stratégie de la Destination : co-financement de la Région à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles.
- Fonctionnement au titre du volet 2 de la stratégie de la Destination : co-financement de la Région à hauteur de 30% maximum des dépenses éligibles.

Projet envisagé pour le Val d'Ille-Aubigné sur 2021-2022

Le Val d'Ille-Aubigné a le potentiel pour proposer une offre touristique complète alliant itinérance, tourisme fluviale et création contemporaine pour valoriser un site touristique majeur de la Destination à savoir le Canal d'Ille-et-Rance. À travers la création d'œuvres artistiques qui invitent à la découverte et permettent de sensibiliser les publics à l'art et au patrimoine (naturel, historique,...) il s'agit de promouvoir les espaces naturels du territoire, tel que le canal d'Ille-et-Rance.

Le projet consiste à accueillir des artistes en résidence sur plusieurs semaines in situ pour la création d'oeuvre originale dont le propos artistique doit entrer en résonance avec une ou plusieurs thématiques identitaires du territoire : paysage, nature, biodiversité, eau, navigation, itinérance, ... Et de faire correspondre les œuvres avec les thématiques identitaires du territoire (et notamment la Transition Énergétique et Ecologique) et de mettre en valeur les ouvrages d'art existant le long du canal : écluses, ponts,...

Les créations peuvent être proposées selon différentes approches artistiques.

Des actions culturelles sont envisagées avec le public local et les touristes afin de permettre la rencontre avec l'artiste et son processus de création.

Il est également envisagé de créer des supports de médiation pérenne qui permette aux visiteurs de pouvoir avoir accès aux informations sur les artistes et les œuvres ainsi que des supports d'interprétation.

Plan de financement prévisionnel pour le projet de création artistique contemporaine

Ce budget permet de pouvoir accueillir 1 à 2 résidences d'artistes en 2021.

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant
Production, création et achat des œuvres	10 000 €	Subvention Région (50% co-financement)	12 100 €
Honoraires artistes	5 600 €		
réalisation support de médiation pérenne	1 000 €	Reste à charge CCVIA	12 100 €
Prestation Régie technique	2 000 €		
Travaux de préparation, nettoyage du site, études de sol,..	2 000 €		
Transport des œuvres	800 €		
Prestation opérateur culturel partenaire	2 800 €		
Total dépenses éligibles Région Création Contemporaine	24 200 €	Total investissement Création Contemporaine	24 200 €

Budget prévisionnel d'investissement pour le projet : 24 200 € HT avec 50% de co-financement régional.
 Budget estimé à 12 100 € pour la Communauté de communes.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant (TTC)	Recettes	Montant
Prestation Médiation / relation public	3 800 €	Subvention Région (30% co-financement)	1 500 €
Temps de médiation artistes	1 200 €		
Sous-total des dépenses éligibles Région CC	5 000 €	Reste à charge CCVIA	8 800 €
Assurance des œuvres	800 €		
Défraiements : déplacement, repas, hébergement Artistes en résidence	2 000 €		
Frais de mission inauguration	500 €		
Communication support médiation papier (prises de vue photo professionnelle, création et impression)	2 000 €		
Total fonctionnement Création Contemporaine	10 300 €	Total fonctionnement Création Contemporaine	10 300 €

Budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 10 300€ TTC avec un co-financement régional à hauteur de 1 500€ (30% des dépenses éligibles).

Monsieur le Président propose de valider la réponse à l'appel à candidature, le plan de financement et sollicite l'autorisation de demander les subventions d'un montant de 12 100€ HT au titre du volet 3 investissement et de 1 500€ TTC au titre du volet 2 fonctionnement auprès du Conseil Régional de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le projet de création artistique contemporaine le long du canal d'Ille-et-Rance relatif à l'appel à projet portant sur la création artistique contemporaine au service de la valorisation, de l'interprétation des patrimoines et du développement touristique,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions d'un montant de 12 100€ HT au titre du volet 3 investissement et de 1 500€ TTC au titre du volet 2 fonctionnement auprès du Conseil Régional de Bretagne.

Objet

Tourisme

Appel à candidature Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne - Thématique Tourisme Fluvial et Itinérance Nautique : "Aide à l'équipement des sites et bases nautiques "

Sollicitation de subventions dans le cadre d'un projet de création d'une offre de navigation sur le canal d'Ille-et-Rance

La Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne a lancé un appel à candidature portant sur le tourisme fluvial et nautique nommé « dispositif d'aide à l'équipement des sites et bases nautiques ».

Modalités de financement de la Région Bretagne :

- Investissement au titre du volet 3 de la stratégie de la Destination : co-financement de la Région à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles.
- Fonctionnement au titre du volet 2 de la stratégie de la Destination : co-financement de la Région à hauteur de 30% maximum des dépenses éligibles.

D'autres co-financeurs peuvent être sollicités.

Projet envisagé pour le Val d'Ille-Aubigné :

Au travers de la thématique identitaire « Tourisme Fluvial et Itinérance Nautique », la Destination Rennes et les Portes de Bretagne cherche à (re)valoriser les espaces fluviaux et lacustres en permettant la découverte du territoire et de ses patrimoines naturels, culturels et historiques depuis l'eau.

Le projet envisagé pour le Val d'Ille-Aubigné porte sur la création et le développement d'une offre de navigation sur le canal d'Ille-et-Rance invitant à la découverte des richesses du territoire (histoire du canal d'Ille-et-Rance, sites naturels identifiés, patrimoine local, éléments de biodiversité, offre de randonnée...). Il s'agit concrètement de créer un service de location d'embarcations légères de loisirs de type stand-up-paddles et de canoë-kayaks pour naviguer sur le Canal d'Ille-et-Rance.

Les cibles prioritaires pour ce projet seront les habitants du territoire et excursionnistes (venant de la Métropole rennaise), les primo-pratiquants, itinérants à pied et à vélo, clientèle régionale (via la voie verte V2). Le public familial et les jeunes adolescents en particulier pour une pratique davantage tournée vers le loisir et la découverte du milieu fluvial.

Le lieu précis d'implantation identifié pour cette offre de navigation est Saint-Médard-sur-Ille. Ce lieu dispose aujourd'hui de toutes les composantes nécessaires pour construire une offre globale avec un hébergement (l'Aire Naturelle de Camping), un lieu de restauration (l'Ecluse Tropicale, et l'épicerie de Saint-Médard), des services (box vélos, WC publics, halte nautique), et une accessibilité possible via la voie verte (V2) et la halte de la gare SNCF (ligne Rennes – Saint-Malo).

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant
Matériel nautique : CANOË-KAYAK - 5 canoë-kayaks de 2 places. - 5 canoë-kayaks de 1 place.	6 000 €	Subvention Région (50% co-financement)	15 370 €
Matériel nautique : PADDLE - 6 paddle de 1 à 2 places.	3 300 €		
Bidons étanches (10)	200 €	Reste à charge CCVIA	15 370 €
Gilets (6)	240 €		
Remorque (optionnel, possibilité d'utiliser celle du Domaine de Boulet si disponible et selon lieu de stockage défini)	1 000 €		
Camion 9 places (optionnel selon besoin et formule du projet définie)	10 000 €		
Ponton flottant modulaire (Point de départ de l'activité) => Possibilité d'un co-financement Région - Voies Navigables	10 000 €		
Total dépenses éligibles Région	30 740 €	Total investissement	30 740 €

Dépenses prévisionnelles d'investissement :

- Budget total prévisionnel d'investissement pour le projet : 30 740,00€ HT.
- Demande de subvention à la Région Bretagne : 15 370,00€ (50%)

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :

Plusieurs prestations externes en animation sur des balades nautiques : animations nature, animations ludiques, participation aux évènements « Un Dimanche Au Canal », ... Intervention de 2H00 pour les animations natures, estimée entre 200€-300€ l'intervention.

Nb : Seule dépense de fonctionnement éligible dans le cadre de l'appel à candidature.

- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement potentiellement éligibles pour le projet : 4 000,00€ TTC.
- Demande de subvention à la Région Bretagne : 1 200,00€ (30%).

Monsieur le Président propose de valider le projet nautique proposé et le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessus et sollicite l'autorisation de demander les financements auprès du Conseil Régional de Bretagne. Soit 15 370,00€ au titre du volet 3 – investissement ; et 1 200,00€ au titre du volet 2 – fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le projet de création d'embarcations légères de loisirs de type stand-up-paddles et de canoë-kayaks pour naviguer sur le Canal d'Ille-et-Rance, dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne, nommé « dispositif d'aide à l'équipement des sites et bases nautiques ».

VALIDE le plan de financement en investissement et en fonctionnement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Régional de Bretagne. Soit 15 370,00€ au titre du volet 3 – investissement ; et 1 200,00€ au titre du volet 2 – fonctionnement.

Objet

Tourisme

Dispositif Régional en faveur des structures et territoires nautiques : Projet Nautique Intégré

Sollicitation de subventions dans le cadre du projet de développement nautique de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné portant sur le Domaine de Boulet

La Région Bretagne accompagne les territoires dotés de sites de pratique nautique à travers une aide appelée « Projet Nautique Intégré ».

Cette aide se décompose de la façon suivante :

- un accompagnement en ingénierie visant l'élaboration d'un projet de développement nautique ;
- si le projet de développement est validé, une aide financière jusqu'à 35 % des dépenses éligibles, plafonnée à 200 000€ sur 3 ans .

Pour bénéficier de cette aide, la structure porteuse devra concevoir :

- Un projet de développement de la structure nautique pour les trois années à venir qui implique la définition d'un positionnement clair du site, de cibles prioritaires et de grands axes de développement. Ces éléments doivent être cohérents avec la stratégie de la CCVIA, de la Destination Touristique Rennes et les Portes de Bretagne et de la Région Bretagne en matière de nautisme. Ils sont révisables à la marge tous les ans et servent à justifier les investissements souhaités et pouvant être co-financés annuellement par la Région Bretagne.
- Un plan de financement prévisionnel pour l'année 1 en choisissant parmi l'ensemble des actions mentionnées dans le projet de développement celles pouvant démarrer dans l'immédiat.

Projet du Val d'Ille-Aubigné :

Le Val d'Ille-Aubigné a soumis la candidature du Domaine de Boulet à Feins pour cette aide régionale, et la candidature a été retenue. Il s'agit de la seule candidature d'un site intérieur de pratique nautique parmi les 6 sites retenus en 2020.

Ainsi, il est proposé de valider les éléments suivants :

POSITIONNEMENT : Le Domaine de Boulet se positionne comme un site d'activités de pleine nature, à forte qualité environnementale et pouvant constituer un site, une halte privilégiée pour les habitants et les touristes itinérants du Canal d'Ille-et-Rance.

CIBLES DE CLIENTELES : Les habitants et le public scolaire (du Val d'Ille-Aubigné et des communes environnantes), les excursionnistes (population du bassin rennais), et sur le plus long terme, les touristes itinérants en transit entre Rennes et la côte ou en itinérance sur le Canal d'Ille-et-Rance.

AXES DE DEVELOPPEMENT :

<p><u>Amélioration des infrastructures</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de maîtrise d'œuvre - Signalétique directionnelle et touristique - Réaménagement de l'accueil pour un accueil administratif unique - Aménagement d'un second lieu d'embarquement - Construction d'un bloc sanitaire public - Installation d'une borne de service pour camping-car - Aménagement d'un préau pour le matériel nautique, et d'un bâtiment d'accueil pour les classes de mer.
<p><u>Structuration et développement des offres et services</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un point de restauration pérenne - Renouveler et moderniser l'offre de supports nautiques - Développer une offre nautique scolaire (démarche de progrès sur 3 ans) - Développer la relation avec les 2 associations résidentes (ALPA, CKCF) - Développement l'évènementiel (sportif, culturel, ...) - Aménager une plaine de grands jeux pour le public jeune-ados - Mise en place d'un accès wifi pour le camping - Installation d'équipements dans le cadre du label Accueil Vélo - Installation de nouveaux hébergements.
<p><u>Actions transversales</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions en matière de communication et de commercialisation : conquérir et/ou reconquérir de nouveaux clients, amélioration des outils de communication, optimisation de la commercialisation du camping. - Optimisation des ressources : améliorer la polyvalence du personnel, optimisation du temps de face à face pédagogique des moniteurs, politique de recrutements (optimiser, mutualiser, utiliser les ressources internes). - Révision des tarifs et définition de tarifs préférentiels. - Optimiser la gestion des achats et ventes de matériels nautiques.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'ANNEE 1 :

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables

	DEPENSES		RECETTES	
	Intitulé des postes	Montant prévisionnel HT	Ressources	Montant
AXE AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES	Etude de maîtrise d'oeuvre	50 000 €	Subvention Région (35% des dépenses éligibles PNI)	99 750 €
	Travaux accueil centre nautique	100 000 €		
	Infrastructures (sanitaires, embarquement)	65 000 €	Reste à charge CCVIA	185 250 €
	Signalétique	20 000 €		
AXE STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DES OFFRES ET SERVICES	Matériels nautiques	20 000 €		
	Etude aménagement plaine de jeux	10 000 €		
	Borne de service pour camping-cars	20 000 €		
	TOTAL DEPENSES	285 000 €	TOTAL RESSOURCES	285 000 €

Monsieur le Président propose de valider le projet de développement nautique de la Communauté de communes portant sur le Domaine de Boulet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus, et sollicite l'autorisation de demander les financements auprès du Conseil Régional de Bretagne pour un montant de 99 750€.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le projet de développement nautique de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné portant sur le Domaine de Boulet

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Régional de Bretagne pour un montant de 99 750€.

Objet Mobilité
Appel à projets citoyens pour des mobilités durables
Lauréats 2020

La Communauté de communes a lancé pour la 5^e année un appel à projets (AAP) citoyens sur le thème des mobilités. Cet AAP est ouvert aux associations et groupes de citoyens du territoire ayant un projet autour des mobilités durables. Les projets déposés peuvent avoir un accompagnement de la CCVIA : une aide de 500 € à 1000 € selon les projets présentés et/ou un accompagnement technique pour le projet. Le budget pour l'année 2020 est de 3 500€.

Les projets retenus pour l'année 2020 sont :

- Le projet de mise à disposition gratuite de vélos avec un système sécurisé dans le bourg de Guipel et près du canal, de l'association La Ragole de Guipel
- le projet d'acquisition d'une machine pour marquer les vélos de l'association Transports Mobilité de Melesse

Le projet de La Ragole vise à mettre à disposition gratuitement des vélos d'occasion avec deux abris vélos situés dans le centre-bourg de Guipel et près du canal sur le site de La Plousière pour les touristes et habitants, afin de favoriser les promenades à bicyclette et valoriser les commerces du centre. Des cadenas à code seront installés sur chaque vélo. Les personnes souhaitant utiliser les vélos recevront, après inscription sur un site, le code par mail. Le budget prévisionnel du budget est de 1 680 € TTC.

Transports Mobilité, qui a mis en place un atelier participatif d'entretien et de réparation de bicyclettes, récupère et répare des vélos en déchetterie qu'elle vend à prix réduit aux particuliers. Le projet de marquage des vélos avec un Bicycode® permettra, en cas de récupération d'un vélo volé, de retrouver son propriétaire avec un fichier national unique des cycles identifiés. Ce marquage des vélos deviendra également obligatoire pour la vente de vélos d'occasion à partir de juillet 2021. Les particuliers souhaitant faire graver leur vélo pourront faire marquer leur vélo pour 5 € à l'atelier de réparation. Le budget prévisionnel du projet est de 3 348 € TTC.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide :

- de 1000 € à l'association La Ragole de Guipel Le projet de mise à disposition gratuite de vélos avec un système sécurisé dans le bourg de Guipel et près du canal
- de 1000 € à l'association transports Mobilité pour le projet d'acquisition d'une machine pour marquer les vélos de l'association Transports Mobilité de Melesse

Les subventions seront versées sous réserve de la production de justificatifs de dépenses liées au projet.

Vu l'objet statutaire de l'association La Ragole de Guipel, qui est la défense du cadre de vie et la protection de l'environnement à Guipel et dont le siège social est situé 1 rue des Pontènes à Guipel,

Vu l'objet statutaire de l'association Transports Mobilité de Melesse, qui est la promotion des mobilités autres que la voiture en solo et dont le siège social est situé 20 rue de Rennes à Melesse,

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association La Ragole de Guipel au titre du projet de mise à disposition gratuite de vélos avec un système sécurisé dans le bourg de Guipel et près du canal,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Transports Mobilité de Melesse au titre du projet d'acquisition d'une machine pour marquer les vélos,

PRECISE que les subventions seront versées sous réserve de la production des justificatifs de dépenses liées au projet.

Objet Mobilité
PEM Montreuil sur Ille
Sollicitation aide FEDER

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné sollicite, dans le cadre du contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes, le concours d'une subvention du Fonds Européen de développement Régional (FEDER) au titre de l'Investissement Territorial Intégré (action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité) pour l'opération d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Montreuil sur Ille.

L'objectif du projet est de rendre plus attractive la gare de Montreuil sur Ille, pour favoriser l'utilisation du train pour les déplacements, notamment domicile-travail, et de favoriser l'intermodalité des déplacements.

Ainsi, le projet prévoit :

- De requalifier et de mieux intégrer l'espace de stationnement actuel et d'augmenter le nombre de places de stationnement véhicules légers,
- D'assurer l'intermodalité avec un arrêt de transport en commun à la demande aménagé sur le parvis de la gare, d'encourager l'utilisation du covoiturage (places réservées covoitureurs au plus proche du parvis de la gare) et d'encourager l'utilisation de modes doux avec la sécurisation et l'amélioration des cheminements piétonniers et vélo, l'aménagement de stationnements vélos sécurisés (box individuels) et de services (station de gonflage vélo),
- De mettre en valeur le bâtiment de la gare et de marquer les cheminements et les usages grâce à la création d'un parvis planté, à l'implantation de mobiliers (banc, tables hautes, recharge USB, borne d'alimentation électrique...), et à la mise en place d'une signalétique,
- De reprendre les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales avec une gestion des eaux pluviales privilégiant l'infiltration (noues, pavés drainants sur une partie des voies et des places de stationnement),
- De végétaliser le site avec une attention particulière dans le choix des végétaux (gammes de végétaux locaux, rustiques, mellifères, comprenant des fruitiers de variétés anciennes et locales, pas de plantes invasives, limitation de graminées pour éviter la dispersion et les allergies),
- De reprendre l'éclairage avec un éclairage led, orienté vers le sol pour respecter la trame noire et limiter les nuisances,
- L'implantation d'ombrières photovoltaïques sur une partie des places de stationnement pour permettre une production de l'ordre de 100 kWc. Ces ombrières seront accompagnées de bornes de recharges lente pour véhicules électriques.

Les travaux sont prévus d'être réalisés de l'automne 2020 à mi-2021.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération actualisé au regard des résultats de l'appel d'offre marché est le suivant (voir également annexe détaillée) :

Dépenses éligibles HT		Recettes		
Travaux	Dépenses HT	Subventions demandées ou accordées	Taux	Montant
Lot 1	547 340,75 €	FEDER	13,65 %	90 000,00 €
Lot 2	26 520,26 €	Contrat de partenariat (accordé)	27,57 %	181 817,11 €
Eclairage (SDE35)	85 613,44 €	Ligne sectorielle Région* (accordée)	20,00 %	131 894,89 €
		DSIL (en cours d'instruction)	8,00 %	52 757,96 €
		Autofinancement	30,78 %	203 004,50 €
TOTAL	659 474,45 €	TOTAL	100,00 %	659 474,45 €

La subvention sollicitée au titre du FEDER est de 90 000 € HT, sur la base d'un coût total prévisionnel de 659 474,45 €, soit 13,65 % du coût de l'opération.

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du PEM de Montreuil sur Ille, de solliciter la subvention au titre du FEDER, et sollicite l'autorisation de signer tout document relatif à cette demande, dont l'attestation sur l'honneur du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du PEM de Montreuil sur Ille,

SOLLICITE la subvention de 90 000 €, au titre du FEDER, dans le cadre du contrat de partenariat Europe / Région / Pays de Rennes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande, dont l'attestation sur l'honneur du demandeur.

Objet Technique
 PEM de Montreuil sur Ille
 Convention avec SDE35 pour l'installation de l'éclairage public

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Montreuil-sur-Ille, il est prévu des travaux d'éclairage public sur l'ensemble du parking.

L'exercice de la compétence éclairage public a été transféré au SDE35 selon la délibération 198_2018 du conseil communautaire incluant les travaux sur l'éclairage public.

L'étude détaillée a donc été réalisée par le SDE 35 avec un montant total des travaux évalué à 107 016,80 € HT.

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles	
Travaux	107 016,80 €	SDE 35	21 403,36 € soit 20 % de la dépenses HT
		Autofinancement	85 613,44 €

La participation du SDE 35 représente 20% soit 21 403.36 € et le montant restant à la charge de la Communauté de Communes Val d'Ille- Aubigné est estimé à 85 613.44€ HT.

Monsieur le Président propose de valider cette étude (ci-annexée) et son montant et sollicite l'autorisation de signer la convention de mandat pour les travaux d'éclairage public à réaliser par le SDE 35 concernant les travaux de d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Montreuil-sur-Ille.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE l'étude du SDE35 relative à l'aménagement du Pôle d'échange multimodal de Montreuil sur Ille en date du 21/09/2020,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Objet Développement économique
ZA Ecoparc Haute Bretagne
Vente du lot 2 au profit de Monsieur Loïc LE GUYADER

Le conseil communautaire du 14 janvier 2020 s'est prononcé en faveur d'une vente du lot 2 de la ZA Ecoparc de Haute Bretagne situé à Andouillé Neuville au profit de la SARL AGEMO.

Suivant les termes de cette délibération, il convient d'apporter des éléments d'information complémentaires, notamment sur :

- le bénéficiaire de la vente à savoir Monsieur Loïc LE GUYADER, gérant de l'entreprise AGEMO, et domicilié au 11 La Touche à Betton (35830), en attendant la constitution d'une Société Civile immobilière,
- la surface de plancher maximale autorisée sur le lot 2 au profit de Monsieur Loïc LE GUYADER, ou toute personne s'y substituant,
- la substitution possible de toute personne physique ou morale à Monsieur Loïc LE GUYADER pour la signature de l'acte de vente définitif,
- la désignation de Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour rédiger l'acte correspondant et procéder aux publications idoines auprès des hypothèques,
- l'autorisation à accorder au Président de signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous documents afférents à celle-ci (CCCT et avenant pour la surface de plancher).

Pour rappel, la superficie du lot 2 est de 3 742m².

Le foncier est commercialisé au prix de 22€ HT/m², soit un prix de vente estimatif de 82 324,20 € HT pour le lot 2.

A ce prix, s'ajoute les frais d'actes notariés et les éventuels frais de bornage du lot.

Un avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT), précisant la surface de plancher maximale autorisée sur le lot 2, devra être signé entre les deux parties prenantes.

Pour le lot 2, il est accordé une surface de plancher de 1 400 m² au bénéfice de Monsieur Loïc LE GUYADER (ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer). Cet avenant sera annexé à l'acte de vente.

Monsieur LE GUYADER prévoit le dépôt de sa demande de permis de construire début novembre 2020. L'obtention de son autorisation de construire sera une des conditions suspensives de la vente définitive.

Monsieur le Président propose :

- de valider la vente du lot 2 de l'Ecoparc de Haute-Bretagne à Monsieur Loïc LE GUYADER ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 22 € HT/m², soit un montant prévisionnel de vente de 82 324,20 € HT,
- de limiter le bénéfice de ce projet de vente au profit de Monsieur Loïc LE GUYADER ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, à un délai de trois ans,
- d'imputer les frais de géomètre et de notaire à charge de l'acquéreur,
- de désigner Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour rédiger l'acte et procéder aux publications idoines auprès des hypothèques,
- de signer le compromis de vente correspondant puis l'acte authentique le réitérant, ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

Vu la délibération DEL_2020_017 du 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la vente du lot 2 de l'Ecoparc de Haute-Bretagne à Monsieur Loïc LE GUYADER ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 22 € HT/m², soit un montant prévisionnel de vente de 82 324,20 € HT (TVA sur totalité du montant de la vente),

PRÉCISE que les frais de géomètre et de notaire à charge de l'acquéreur,

DÉSIGNE Maître Crossoir, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour rédiger l'acte et procéder aux publications idoines auprès du service de publicité foncière,

AUTORISE monsieur le Président à signer le compromis de vente correspondant puis l'acte authentique le réitérant, ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

La réitération de la vente par acte authentique devra être régularisée au plus tard le 30 septembre 2023. A défaut, la vente est caduque.